Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212202055-20260428-20260428_DELIB1-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice 10
Présents 10
Votants 9

L'an deux mil vingt-six,
le mardi 28 avril,
Le Conseil Municipal de Plorec-Sur-Arguenon
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Rose-Marie DANIEL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 15/04/2026

PRESENTS : DANIEL R.-M., AMOSALA S., SIMEON J., BREXEL J., LE DOUJET C., ROUXEL R., MAITRALAIN F., SAMSON J., CADE A., TULASNE E.

SECRETAIRE : BREXEL J.

20260428-DELIB1 : LOTISSEMENT LE TEMPLE 2 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales :
Vu le Compte Financier Unique 2025 du lotissement le Temple 2,
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	Réalisations
Dépenses de fonctionnement	*144 490,85*
Recettes de fonctionnement	*132 325,73*
Résultat de fonctionnement	**- 12 165,12**
Résultat reporté n-1	**5 485,44**
Résultat de clôture	**- 6 679,68**

Dépenses d'investissement	*70 885,04*
Recettes d'investissement	*115 252,01*
Résultat d'investissement	**44 366,97**
Résultat reporté n-1	**- 115 252,01**
Résultat de clôture	**- 70 885,04**

Résultat total 2025	**- 77 564,72**

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212202055-20260428-20260428_DELIB1-DE

Mme le Maire n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal, à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Approuve le Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

L'adjointe au Maire,
Stéphanie AMOSALA

MAIRIE DE PLOREC-SUR-ARGUENON
R.F.